

Comment bien remplir la demande de cartes de saillie de mon étalon ?

Votre dossier est à adresser au site IFCE ou au SIRE selon son lieu de monte.
Pour connaître la personne à contacter, consultez la liste des interlocuteurs sur www.haras-nationaux.fr > Démarches SIRE > A la saillie

Conseils pratiques

Un dossier bien monté est plus vite réglé !

- Complétez entièrement et **lisiblement** toutes les rubriques ;
- N'oubliez pas de **signer** votre demande de cartes ;
- Référez-vous bien à l'annexe sanitaire afin de connaître **les pièces sanitaires** à joindre à votre dossier ;
- **Assurez-vous que la carte d'immatriculation est au nom du propriétaire actuel ;**
- **Tout dossier incomplet ou reçu après le 1er septembre 2012 ne sera pas accepté ;**
- Une question ? Contactez le SIRE au **0811 90 21 31 (prix d'un appel local)**.

Votre étalon n'a jamais eu de carnet de saillie en France ?

Assurez-vous que votre étalon est bien approuvé à produire dans une ou plusieurs races

Contactez le SIRE ou le site IFCE dont dépend le lieu de stationnement de votre étalon.

Dans tous les cas votre étalon doit être :

- **muni d'un transpondeur ;**
- **typé ADN** : si cela n'est pas le cas, contacter un agent de l'IFCE ou un vétérinaire habilité pour qu'il effectue les prélèvements sanguins nécessaires. Joindre un chèque de 27 euros à l'ordre de l'IFCE. Si le cheval est typé ADN à l'étranger : joindre la copie de la « DNA CARD » (si vous ne pouvez l'obtenir, elle sera demandée par nos services au stud-book du pays concerné) ;
- **un contrôle de filiation par ADN** est obligatoire pour la production Mérens, Islandais, Boulonnais, Poitevin, Percheron, Ardennais et Mule Poitevine : contacter un agent de l'IFCE ou un vétérinaire habilité. Joindre un chèque de 41 euros à l'ordre de l'IFCE ;
- **son document d'identification doit être validé.** Dans le cas contraire, faire vérifier son signalement par un agent de l'IFCE ou par un vétérinaire habilité et transmettre le livret au SIRE (B.P. 3 - 19231 ARNAC POMPADOUR CEDEX) pour validation ;
- sa carte **d'immatriculation doit être au nom du propriétaire actuel.**
- Si le cheval est **présent sur le territoire français et non immatriculé au SIRE**, contactez le SIRE, bureau des chevaux importés.

Vous importez de la semence ?

Dans tous les cas, joindre au dossier :

- la photocopie du **certificat d'origine** ;
- **la copie de la « DNA CARD »** établie par le laboratoire du pays (si l'étalon n'a jamais eu de carnet en France) ;
- **un mandat d'exploitation** signé par le propriétaire ou une copie de la facture d'achat des doses ;

Si le cheval n'est pas immatriculé au SIRE, joindre également :

- la photocopie de toutes les pièces composant le **passport incluant le certificat d'origine** de l'étalon ;
- **l'attestation d'approbation à la monte** établie par un stud book reconnu par l'union européenne ;
- un chèque de **60 euros** à l'ordre de l'IFCE (pour immatriculation du cheval dans SIRE).

Demandez un carnet web et déclarez vos saillies sur Internet

Simple, rapide, efficace ...



- Bénéficiez d'un tarif de carnet de saillie réduit : - **40 euros**
- Votre demande de cartes Internet ne sera prise en compte que si vous disposez d'un compte sur notre site.
- Ce service **n'est pas disponible pour les traits, les ânes ou en cas de transfert d'embryon.**

Vos démarches facilitées !

Désormais accédez au formulaire de demande de carnet pré-rempli depuis votre espace personnalisé.

Annexe sanitaire 2012

Concerne les races dont les règlements de stud-book comportent des exigences sanitaires

① Suivi sanitaire des étalons (monte 2012)

Étalons en IA toutes races *			X	X	X	X	X
Race de production	Certificat aptitude MN	Dourine	AIE	MCE Début monte	AVE	Grippe	Rhino pneumonie
PS	X	X	X	X	X	X	X
AQPS	X	X	X	X	X	X	X
TF			X	X	X	X	X
SF			X	X	X	X	X
AA			X	X	X	X	X
Arabe, Demi-Sang Arabe			X	X	X	X	X
Merens, Shagya			X	X		X	X
Percheron, Ardennais, Islandais, Cob Normand					Allégé		
PFS, New Forest, Henson, Akhal Téké, Crème, Lipizzan, Lusitanien, Trakehner, Franches-Montagnes					X		

* **Étalons utilisés en insémination artificielle** : les tests sont sous la responsabilité du chef de centre de collecte et peuvent être contrôlés par les DDPP.

En cas d'étalon fonctionnant uniquement en insémination artificielle congelée, l'étalonnier engage sa responsabilité à commercialiser et mettre en place uniquement des doses conformes à la réglementation sanitaire en vigueur au moment de leur production et à ne pas utiliser l'étalon dans un autre type de monte.

Pièces à fournir selon la maladie concernée – Utiliser le formulaire unique de demande d'analyse

L'utilisation du formulaire unique pré-identifié autorise le laboratoire à transmettre les résultats des analyses de votre étalon directement au SIRE et vous dispense de l'envoi des pièces (sous réserve de qualification du laboratoire).

Maladie	Pièces à fournir	Fréquence / date
Dourine	Sérologie négative par fixation de complément	Si étalon a séjourné depuis moins de 12 mois dans un pays non indemne de dourine – datant de moins de 3 mois
Anémie Infectieuse des Equidés (AIE)	Test de Coggins négatif	1 ^{ère} monte : datant de moins de 3 mois et renouvelé tous les 3 ans
Métrite Contagieuse Equine (MCE)	Test avant monte : Ecouvillon sur la <u>fosse urétrale</u> Culture bactériologique ou Immunofluorescence négatif <i>Recherche de Taylorella Eq.</i>	à partir du 1 ^{er} décembre année précédente
Artérite Virale Equine (AVE)	Sérologie négative Ou contrôle virologique sur sperme négatif (1 seul sperme analysé en PCR est suffisant) ou vaccination contre AVE après sérologie négative de moins de 30 jours primo vaccination en 2 injections entre 3 et 6 semaines et rappel tous les 6 mois sans dépasser 8 mois	à partir du 1 ^{er} décembre année précédente
AVE** allégé	Dans le cas d'étalons séropositifs non excréteurs après contrôle virologique sur sperme négatif Le contrôle virologique n'est pas obligatoire tous les ans tant que le test sérologique réalisé chaque année montre un taux d'anticorps stable ou déclinant (pas plus d'une dilution d'augmentation par rapport au test sérologique initial)	à partir du 1 ^{er} décembre année précédente
Grippe	Certificat de vaccination Avec nom du cheval	Protocole AMM Primo vaccination par 2 injections entre 3 et 6 semaines et 1 ^{er} rappel si possible à 6 mois puis rappel annuel Vaccinations valides à la demande de carnet de saillie
Rhinopneumonie	Certificat de vaccination Avec nom du cheval	

② Suivi sanitaire des juments

PS – AQPS et Arabes - AA « label sanitaire course » : Le suivi sanitaire concerne toutes les juments **quelque soit leur race** appartenant au harem des étalons qui produisent au moins 1 poulain à inscrire dans la race : **Avant Premier Saut => test MCE** sur clitoris, **sérologie AVE négative** ou 2 tests positifs stables espacés de 14 jours à 2 ans, **vaccination grippe et rhinopneumonie** datant de moins d'un an.

TF : les vaccinations **grippe et rhinopneumonie** sont obligatoires. La preuve doit être conservée pendant 3 ans par l'étalonnier.

SF – AA : la vaccination **grippe** est obligatoire